

Au Plessis-Robinson, le 3 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Un cas confirmé d'infection Covid-19 est survenu dans l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant. Les autorités sanitaires/ARS en ont été informées.

Selon les recommandations ministérielles, des mesures de précaution transitoires sont nécessaires/doivent être mises en place, et ce dans l'attente des directives définitives des autorités sanitaires/ARS

Selon l'enquête préliminaire que nous avons menée, votre enfant est susceptible d'être contact à risque avec le cas confirmé.

Par conséquent votre enfant ne doit pas fréquenter l'établissement scolaire jusqu'à la décision de l'ARS.

L'ARS déterminera :

- Si votre enfant est bien identifié contact à risque. Dans ce cas, l'ARS vous indiquera les mesures à mettre en place.
- Si votre enfant n'est pas identifié contact à risque. Il pourra alors revenir en classe tout en poursuivant le respect des gestes barrière.

Le directeur/chef d'établissement

Mr RACOFIER

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades